ENSEMBLE POUR SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE

Bilan de mandat 2008 - 2014

Madame, Monsieur,

En mars 2008, vous nous avez donné la responsabilité de conduire les affaires de la commune pour un mandat de six ans. A un mois de la fin de ce mandat, il nous a paru important de dresser le bilan de l'action municipale durant ces six années, afin que vous puissiez juger du travail effectué.

Ce bilan est le fruit d'un travail d'équipe, conduit à onze, puis à dix après le décès de Roland Artige en 2012, nous vous le présentons collectivement. L'esprit de consensus, de débat démocratique et de discussion libre qui a prévalu dans les réunions, entre maire, adjoints et conseillères et conseillers, nous a permis de travailler ensemble pour faire avancer la commune.
Une élection est d'abord un contrat passé entre les élus et les électeurs, les premiers s'engageant à conduire les affaires publiques de telle ou telle manière, les seconds leur apportant leur confiance par leurs suffrages.

Les dossiers traités ont été nombreux, dans des domaines très variés, à l'image de la complexité de notre société du XXIè siècle. Trois axes ont guidé notre travail conformément à nos engagements :

- développer du lien social et humain, car une société ne peut se construire sur l'indifférence voir l'hostilité des uns contre les autres, quels qu'ils soient :
- maintenir et renforcer les équipements et services essentiels à la vie du village et de ses habitants, car il n'est pas envisageable pour nous que Saint-Etienne devienne un village dortoir de la banlieue d'Aubenas ;
- améliorer notre cadre de vie et maintenir la ruralité vivante car le milieu dans lequel nous évoluons compte pour beaucoup dans notre qualité de vie quotidienne.

Il s'en trouvera sans doute parmi vous qui penseront que nous n'en avons pas assez fait, ou trop fait, que nous avons bien agi ou mal agi. Dans tous les cas, nous avons travaillé en suivant modestement quelques principes clairs :

- un engagement impartial dans le cadre de la Loi ;
- une action équitable pour toutes et tous, au service de l'ensemble des habitants de la commune sans exclusive et sans préférence pour qui que ce soit ;
- un action transparente et publique afin de tous puissent s'ils le souhaitent émettre leur avis, formuler des observations, des suggestions ou des critiques.

Dans tous les cas, en vous présentant ce bilan, nous vous remercions de votre confiance, dont nous espérons avoir été dignes, et nous souhaitons une bonne continuation à notre village ainsi qu'à l'ensemble de ses habitants.

Augstein Pascale — Coulomb Christophe — Brechon Franck — Jouve Jean-Louis — Le Bellego Jérôme

Ollier Sandrine — Pommel Myriam — Teston Annick — Vallier Dominique — Walter Janine

Roland Artige †

En matière de voirie

L'entretien et l'amélioration de la voirie communale est un poste de dépenses important pour les communes, qui se doivent d'assurer le bon fonctionnement d'un réseau de chemins et de routes parfois long. Chaque année, des travaux d'entretien courant ont été réalisés.

Ces travaux étaient planifiés et suivis par la commission des travaux composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Roland Artige, Christophe Coulomb et Dominique Vallier.

L'entretien du réseau

Des travaux de goudronnage d'entretien ont été effectués sur plusieurs routes et dans plusieurs quartiers : route des Richards, route de Lestrade au Pradal, route de La Cotte, centre d'Auzon, descente d'Auzon, descente du Pradal, La Conchy et l'entrée d'Auriolles par exemple. Cela représente un investissement global de 110 000 € sur la durée du mandat. Pour tous ces travaux, le choix d'un revêtement en enrobé et non plus en bicouche a été fait : sensiblement plus cher à la mise en oeuvre, cette technique offre toutefois une durée de vie bien plus longue que le bicouche et s'avère au final économique.

Plusieurs interventions ont eu lieu à de nombreuses reprises sur les chemins de terre du Col de Valaurie, de La Morelle, du col d'Auzon, de Bujarelle, des Gras, de Poumarès, des Crozes, des Varennes, des Faïsses, du Serre ou encore du Taupenas, de Maumalle, de Coustouille et de Concise pour un total de dépenses de 46 000 €. Là encore, pour certains chemins, le choix d'une nouvelle technique par broyage de la couche de roulement suivie d'un compactage s'est avérée économique et satisfaisante techniquement.

Le travail du cantonnier a permis la rénovation ou/et la reconstruction de huit murs de soutènement qui se sont effondrés sur l'ensemble de la commune (Pramailhet, Lachamp, Les Richards, Auriolles, La Conchy, Auzon, col d'Auzon, Le Pradal).
De même, au fil des années, le travail du cantonnier a permis de mettre en oeuvre près de vingt tonnes d'enrobé pour maintenir l'état des routes en sortie d'hiver.

Une attention particulière a été apportée a l'entretien des ouvrages d'écoulement des eaux : les aqueducs ont systématiquement été débouchés et les fossés curés. Des fossés béton et des regards pluviaux ont été réalisés dans divers quartiers (Lestrade, Auzon, Auriolles, Le Village).
Dans le même temps, les parapets des anciens ponts du Moulin de La Conchy ont été nettoyés et rejointés par le cantonnier afin d'assurer leur préservation. Le travail sur celui de Chatunat, sous La Conchy, a été engagé mais n'est pas encore achevé, le chantier d'insertion qui devait les réaliser ayant cessé ses activités sans préavis.
Un ponceau qui s'était partiellement effondré a aussi été intégralement remplacé dans la montée du col d'Auzon.

Des travaux d'amélioration et de sécurisation

Plusieurs chantiers d'amélioration ont été réalisés sur le réseau routier. En particulier, un parking a été aménagé au bas du hameau du Pradal, où il manquait fortement. Afin de faciliter son accès, la route descendant dans le bas du hameau a été élargie.

Des démarches ont été entreprises pour

améliorer le stationnement au niveau du Taupenas et à Auzon, ainsi que nous nous y étions engagés, mais nous n'avons pu acquérir les terrains nécessaires, ce qui nous a bloqué dans nos projets.

Des efforts ont aussi été accomplis en matière de sécurisation du réseau routier. En particulier, les ponts du Village et plusieurs murs, où des risques de chutes étaient bien réels, ont été sécurisés par la pose de barrières en bois ou de garde-corps métalliques. Toujours en matière de sécurisation, des miroirs ont été installés à plusieurs carrefours améliorant la visibilité des conducteurs.

Une piste de défense de la forêt contre l'incendie

La commune a sollicité et obtenu le classement du chemin rural de Poumarès au titre des pistes départementales de défense contre l'incendie, car elle dessert une réserve d'eau. Ce classement met à la charge du Département l'entretien de cette piste qui est maintenant assuré par les forestiers sapeurs du Conseil général, et non plus par la commune.

Une nouvelle signalisation

Sur le réseau routier, la signalisation directionnelle a aussi été intégralement refaite : obsolètes et dégradés par le temps, tous les panneaux ont été remplacés par une signalétique complète qui indique tous les hameaux, ainsi que les gîtes et activités liées au tourisme. Cette signalétique est en outre conforme aux prescriptions du Parc Naturel Régional et à la réglementation en la matière. Elle est aussi homogène et s'insère mieux dans le paysage. L'ensemble de cette opération dont le montant s'élève à 4500 € a été subventionnée par le Parc Naturel Régional à 50 %.

Un matériel renforcé

Les efforts déjà entrepris pour équiper le cantonnier en matériel performant ont été poursuivis, avec l'acquisition, entre autre, d'une saleuse tractée, d'une tondo-débroussailleuse, d'un désherbeur thermique, d'un marteau piqueur par exemple. Un équipement correct est le gage d'un travail de bonne qualité dans de bonnes conditions.
Dans le même domaine, en ce qui concerne le déneigement, l'entreprise retenue à l'issue de la procédure de consultation en application du Code des Marches Publics s'est équipée d'une lame spécifique.

Le suivi des travaux sur les routes départementales

Une part non négligeable du travail municipal sur le réseau routier concerne les routes départementales, pour lesquelles il faut faire le relais de terrain pour le service des routes du Conseil Général : alerter sur telle ou telle difficulté, demander la réalisation de travaux, plaider pour telle intervention technique.

Assurer le financement des travaux de voirie

L'un des enjeux de ce mandat a été d'assurer le financement des travaux de voirie. Ce poste de dépenses important a maintenant atteint un niveau incompressible sauf à ne pas pouvoir entretenir le patrimoine communal. Jusqu'en 2008, le Conseil Général en prenait 60 % en charge, mais cet excellent taux de subvention est terminé. Depuis, avec l'arrêt des aides de voirie, cette charge repose intégralement sur les finances communales.
Il a donc fallu chercher des pistes pour réduire les coûts autant que faire se peut, en optimisant le travail, en optimisant les marchés publics, et en effectuant de plus en plus de tâches en interne. La réflexion engagée pour réduire les coûts nous a permis de compenser une partie significative de la perte de subvention subie.

En matière d'eau et d'assainissement

En la matière, le conseil municipal a réaffirmé sa volonté impérative et unanime de conserver la gestion de l'eau à l'échelle de la commune, sans délégation à une société gestionnaire privée. C'est donc en conséquence une charge lourde pour la collectivité, mais c'est l'assurance que le service de l'eau reste un service public, chaque centime payé par les abonnés sur leur facture d'eau est affecté à notre propre réseau sans verser de dividendes aux actionnaires des grandes sociétés comme Veolia ou la SAUR. Nous sommes parvenus à y faire face sans personnel d'astreinte, ce qui implique un bénévolat important des membres de la commission des eaux lors d'interventions urgentes ou en cas de suivi du réseau pour cause de pénurie d'eau.

Les interventions sur les réseaux d'eau ont été de deux natures : les réparations de fuites et améliorations régulières des réseaux d'une part, et les grosses interventions d'investissement de l'autre. Ces travaux étaient planifiés et suivis par la commission eau et assainissement composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Roland Artige, Christophe Coulomb, Janine Walter et Dominique Vallier.

De nouvelles procédures d'entretien et de traitement de l'eau

Dix sept interventions de réparations de fuites, parfois importantes, ont eu lieu sur tous les hameaux et quartiers desservis par les réseaux communaux, contre près de trente sur le mandat précédent, signe que le renouvellement progressif des conduites porte ses fruits.

Parallèlement à ces travaux, le réseau fait l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre d'une procédure mise en place avec l'Agence Régionale de la Santé : chaque lundi matin, le cantonnier visite tous les points de traitement et les réservoirs pour s'assurer de leur bon fonctionnement, pour régler les traitements et pour relever les niveaux d'eau et de consommation. Une fois par an, les captages, brise-charge et réservoirs font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection approfondis.

Depuis la mise en place de ce protocole de suivi, plus de 95 % des analyses d'eau sont conformes aux normes et aucune n'a imposé de restreindre la consommation d'eau pour cause de pollution.

Le diagnostic et le schéma directeur d'alimentation en eau potable

La réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable est une obligation aujourd'hui, faute de pouvoir prétendre à la moindre subvention en la matière. Cette étude permet de fixer les orientations en matière d'alimentation en eau : capacité résiduelle, état des lieux des ressources, état de leur vulnérabilité à la pollution, *etc*. Le schéma directeur a été réalisé durant ce mandat.

Afin de le rendre plus utile et moins théorique, même s'il est obligatoire, nous avons voulu le coupler avec un diagnostic complet du réseau : recherche systématique des sections fuyardes par calculs de débits et corrélation acoustique, établissement des plans détaillés des réseaux qui n'existaient pas jusqu'à présent, ont donc utilement complété le diagnostic obligatoire.

Plusieurs secteurs présentant des fuites non visibles ont été détectés, ce qui a permis d'étayer un dossier de demande de subvention pour leur remplacement.

Encore des renouvellements de conduites

De gros efforts ont été effectués depuis la fin des années 1990 pour renouveler les conduites les plus anciennes, datant des années 1930. Cet effort a été poursuivi malgré la suppression des subventions courantes pour ce poste de dépenses. Ainsi, 800 m de conduites ont été changées sous la route de l'Escrinet, mettant à profit des travaux routiers du Département. Les conduites ont aussi été refaites intégralement à neuf sur 1,7 kilomètres de la sortie du Village jusqu'à La Lauze, ou encore dans le hameau du Taupenas, et pour partie en descendant vers Les Richards et au niveau des Clapès.

En plus de ces renouvellements de conduites, plusieurs ouvrages ont fait l'objet de travaux de grosse rénovation ou de reconstruction, comme les brise-charge d'Auriolles et d'Auzon. Les réservoirs ont aussi été rééquipés de portes neuves, tandis que celui d'Auriolles a été aussi doté d'un système de purge. Les trois réservoirs principaux ont fait l'objet de travaux de métallerie sur les échelles, les trop-pleins et les vannes des départs.

Des mises en conformité de captages

Tous les captages d'eau doivent maintenant faire l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'autorisation de prélèvement. Cette procédure, lourde, se fait progressivement. Elle a été achevée durant le mandat pour les sources des Traverses, et se poursuit pour les sources Faure, Bouchet, Pré-Vieu, Issartoux et des Blaches.

A l'issue de ces procédures, des travaux d'amélioration des captages peuvent être envisagés si nécessaire et faire l'objet de subventions : ceux de la source des Traverses se terminent maintenant et ont été subventionnés à 80 % par le Conseil Général.

Le prix de l'eau stabilisé

Les six années de ce mandat ont été marquées par une augmentation quasi nulle du prix de l'eau, de 1,50 € par m^3 en début de mandat à 1,60 € aujourd'hui, alors que l'abonnement est resté fixé à 60 €. A ce prix, l'eau de Saint-Etienne est parmi les moins chères du sud Ardèche.

Cette stabilisation du prix de l'eau, dont l'évolution a été nettement inférieure à l'inflation est liée à des choix comptables et budgétaires stricts, qui se sont traduits en début de mandat par une redéfinition de la durée d'amortissement comptable des ouvrages, qui correspond maintenant à leur durée réelle de vie. C'est aussi la conséquence de la recherche active de subventions et d'un bénévolat important dans la gestion des réseaux de la part des membres de la commission des eaux.

La recherche de subventions exceptionnelles

Si les possibilités de subventions courantes émanant du Département ou de l'Etat se réduisent en matière d'eau, comme pour les autres sujets, les possibilités de financement sur appel à projets subsistent. Demandant une réactivité, une précision et une technicité différentes, elles ne sont pas pour autant hors de portée des communes rurales, et nous avons été candidats à plusieurs contrats ou appels à projets pour lesquels nous avons été sélectionnés.

Le contrat Ardèche Terre d'eau signé entre la Commune et le Département afin de participer au

financement de certains travaux (mise en conformité de captages, procédure d'agrément, etc.) a été renégocié et reconduit à deux reprises durant ce mandat, assurant près de 45000 € de subventions d'investissement durant les six années.

De même, le projet de renouvellement de conduites d'eau du Village aux Gouzis, soit près de 100 000 € de travaux a été retenu dans le cadre d'un appel à projet « économies d'eau » de l'Agence Régionale de l'Eau, pour 50 % de subvention.

La mise en place du Service public d'assainissement non collectif

Au-delà de toute considération sur l'utilité réelle ou pas du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), sa création était devenue un impératif, l'avis du SPANC étant maintenant obligatoire pour tout permis de construire, toute rénovation et toute vente de maison. Nous avons fait le choix de travailler à l'échelle de la communauté de communes de la Roche de Gourdon et du Syndicat Eyrieux-Clair, en mutualisant les coûts à une échelle large.
Aujourd'hui, ce service, réforme de l'intercommunalité oblige, a été repris par la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals.

Des interventions sur l'assainissement collectif

Des travaux ont eu lieu sur les réseaux d'assainissement collectifs de plusieurs hameaux. Sur le mandat 2001-2008, les épandages d'Auriolles et du Village avaient été refaits. Celui d'Auzon l'a été sous le mandat qui se termine, avec en outre des travaux sur le réseau de collecte. Les réseaux d'Auriolles et du Village ont pour leur part fait l'objet de travaux d'hydrocurages réguliers.

Règlement du service des eaux

Jusqu'à présent, le service des eaux avait fonctionné sans règlement spécifique, alors que c'est obligatoire.
Le risque de contentieux juridique étant bien réel, il a été décidé de rédiger et d'approuver un règlement qui précise les modalités d'accès au service, de facturation, de gestion des impayés, ou encore des souscriptions et des résiliations d'abonnements.

La sécurité incendie renforcée

Mettant à profit le renouvellement des conduites d'eau du Village aux Gouzis, trois nouveaux poteaux incendie ont été posés. Avant le renouvellement de conduites d'eau, le diamètre des tuyaux était trop réduit pour permettre d'en installer avec un débit suffisant, ce qui explique qu'il n'y en avait pas. La sécurité anti-incendie en sera améliorée d'autant.

Dans la même logique, mais en matière de lutte contre les feux de forêts, une réserve d'eau de 30 m3 a été installée à la demande de la commune à la limite de Saint-Michel et de Saint-Etienne afin de permettre de réapprovisionner les camions incendie et les hélicoptères bombardiers d'eau en cas de feu de forêt dans ce secteur. Elle complète celle située le long de la route de l'Escrinet qui protège la forêt domaniale.

Sur les bâtiments

L'entretien des bâtiments communaux est une dépense obligatoire de la commune au regard du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est aussi un élément important de notre cadre de vie et du cadre de travail du personnel de la commune.

Durant ce mandat, outre l'entretien courant, la commission « travaux - bâtiments» composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Roland Artige, Christophe Coulomb et Dominique Vallier.

Le bâtiment mairie

Le toit de la mairie a été entièrement refait, en changeant en partie la charpente, toutes les tuiles et la zinguerie. Ancien, il présentait de nombreuses gouttières et ne permettait pas d'envisager de faire des travaux à l'intérieur du bâtiment.
Suite aux travaux du toit, le secrétariat de mairie a été entièrement refait. Il a été isolé, murs, portes et fenêtres. Nous l'avons aussi rendu plus fonctionnel avec l'aménagement d'un local à archives et de sanitaires qui faisaient défaut pour le personnel. Tout l'espace de travail a été repensé de manière moderne, claire et pratique avec une nouvelle décoration et un nouveau mobilier. Le bureau des élus a aussi été réaménagé dernièrement, achevant les travaux à réaliser sur le bâtiment.

L'école

Concernant les bâtiments scolaires, l'ensemble de la classe a été repeint.

Afin de faire face à l'augmentation des effectifs, le dortoir a été annexé à la salle de classe et un nouvel espace de sieste a été aménagé au rez-de-chaussée de l'agrandissement réalisé en 2000. L'espace y est suffisant pour faire dormir tous les enfants qui en ont besoin et la surface de la classe s'en trouve agrandie d'un tiers. Cette pièce permet aussi d'y pratiquer diverses activités comme l'éveil musical.

Profitant de ce réaménagement complet, des rangements qui faisaient défaut ont été créés, de même que des sanitaires au rez-de-chaussée de l'école.

Le local technique

Le local technique de la mairie situé sous l'école a fait l'objet de travaux avec la réalisation d'une dalle remplaçant le sol en terre battue très humide et peu pratique. Un drainage dans la cour et à l'intérieur du local a permis de l'assainir. De nouvelles fermetures, portail et fenêtre ont aussi été installées pour fermer les lieux correctement. L'ensemble de l'agencement intérieur du local a aussi été repensé pour le rendre plus fonctionnel et en faire un véritable atelier.

Des portails ont aussi été posés aux trois entrées de la cour du presbytère, afin de protéger le dépôt de matériaux communaux, mais aussi de mieux clore l'espace réservé aux locataires. Des portails travaillés en fer forgé ont été fabriqués sur mesure afin de respecter le style des bâtiments.

La salle polyvalente

La salle polyvalente a aussi fait l'objet de travaux, avec une intervention de correction acoustique, qui a permis d'en améliorer la sonorité. Difficilement utilisable jusque là pour diffuser de la musique ou même pour des réunions et manifestations rassemblant beaucoup de monde, la pose de dalles phoniques au plafond a permis de réduire l'écho sonore.

La salle a aussi été équipée d'une nouvelle machine à glaçons, installée pour plus de commodité derrière le bar. Un nouveau piano de cuisine à four électrique a aussi été acheté en remplacement de l'ancien, à gaz, qui était difficile à utiliser lors des locations privées ou des manifestations associatives.
Concernant la salle polyvalente, les tarifs de location ont été simplifiés et revus à la baisse (100 € ou 150 €) : le nombre de locations a ainsi augmenté fortement, au point que malgré la baisse des tarifs, les recettes de location de la salle sont restées stables. L'objectif premier était

de rendre son accès plus facile aux habitants, et cela se double d'un impact neutre sur les finances de la commune.

Afin de faciliter son nettoyage par les associations et le personnel de la commune, une machine à laver le sol professionnelle a été achetée, faisant gagner en temps et en propreté.

Le four à bois rénové

Le four à bois était fragilisé car il avait été chauffé trop rapidement. Sa voûte laissait passer du sable. et devait être refaite. Il a été remplacé dans l'espace existant par un four préfabriqué réfractaire de mêmes dimensions. Ainsi remis à neuf, il permet de refaire du pain, des pizzas et diverses cuissons lors des rencontres associatives, ce que ne permettait plus l'ancien.

La chapelle de Pramailhet

Les deux églises de Saint-Etienne, étant antérieures à 1905 et à la séparation de l'église et de l'état, appartiennent à la commune et leur entretien incombe à la mairie.

Durant ce mandat, le clocher-campanile de la chapelle de Pramailhet a été partiellement refait pour des raisons de sécurité. Le joug de la cloche a été remplacé, tandis que tout le bâti a été traité contre la corrosion et renforcé.
Au même moment, la toiture a été entièrement révisée : tuiles replacées, tuiles de rives et de faîtages rescellées, mousses nettoyées.

Il a aussi été nécessaire d'intervenir à plusieurs reprises sur le toit de l'église de Saint-Etienne pour refixer des tuiles.

Le cimetière

Des travaux ont eu lieu au cimetière. Les rampes ont été modifiées et complétées afin de réduire le risque de chute sur le bas du cimetière. L'ensemble du mur du haut du cimetière a été recrépi, l'enduit en place ne tenant plus et tombant sur les sépultures.

Dans le même temps, une procédure de reprises de concessions abandonnées a été engagée dans l'ancien cimetière, afin de régler le problème des tombes manquant totalement d'entretien et très dégradées. Elles sont un manque de respect pour les lieux et pourront être résorbées à l'issue du délai légal, soit en 2015.

Ecole et services périscolaires

L'école a réouvert à Saint-Etienne en 2000 en regroupement pédagogique avec Saint-Michel. Le mandat 2001 - 2008 a été celui de la confirmation de cette ouverture. Celui qui se termine correspond au confortement des services périscolaires et la confirmation de l'engagement de la commune pour l'éducation des jeunes, qui formeront la société de demain.

Ces questions ont été suivies au sein du conseil par la commission scolaire composée de Franck Brechon, Jérôme Le Bellego, Pascale Augstein, Myriam Pommel, Annick Teston et Sandrine Ollier.

Des effectifs en hausse

Les effectifs de l'école ont été en hausse quasi constante ces dernières années et se sont maintenant stabilisés autour de 20 à 25 enfants. Un pic sur l'année 2012-2013 a justifié l'obtention d'un poste à mi-temps en renfort.
Le choix a été fait de scolariser les enfants dès l'âge de deux ans, sauf sur l'année 2011-2012, la brusque augmentation des effectifs ne le permettant pas. Cette volonté sans faille de scolariser les enfants dès la très petite section est le gage de la survie de notre école, évitant le départ des effectifs vers d'autres écoles.
Aucune dérogation de scolarisation hors de la commune n'a été accordée, sauf cas prévus par l'arrêté de 1984 (intérêt de l'enfant, raison santé, *etc.*) et la commune a refusé la prise en charge financière de toute scolarisation hors commune.

Le réorganisation des locaux

L'augmentation des effectifs a nécessité de réorganiser les locaux et de les agrandir avec l'aménagement d'un nouveau dortoir, la salle de classe étant étendue à l'ancien dortoir.
Dans le même temps, la classe a été repeinte et le mobilier a été complété : tables, chaises, lits, matériel pédagogique ont été achetés afin de faire face à la hausse des effectifs.
L'équipement informatique de l'école a aussi été renouvelé avec la fourniture d'une imprimante couleur et l'achat d'un ordinateur portable, accompagné d'un appareil photo numérique.

Les activités scolaires

Un effort a été fait dans la prise en compte et le financement des activités scolaires. Durant le mandat, les écoles ont ainsi pu effectuer plusieurs sorties à la journée, mais aussi une classe de neige et une classe de mer. Pour toutes ces activités, il a été nécessaire de mobiliser un financement associant commune, Amicale Laïque et éventuellement Conseil Général ou Parc Naturel Régional selon les cas.
Chaque année, la commune a aussi apporté une dotation pour Noël afin d'offrir un cadeau collectif pour les enfants.
Afin de financer les activités et services périscolaires, la commune signe chaque année avec la CAF un contrat local d'accompagnement à la scolarité, et la signature d'un contrat complémentaire au titre du Réseau Ecoute, d'Aide et d'Accès à la Parentalité est en préparation.

La réorganisation de la fourniture des repas

La commune de Saint-Etienne a repris en charge la gestion complète de la fourniture des repas de cantine. La commune de Saint-Michel avait passé un contrat avec la société Avenance, qui a été dénoncé dès que nous avons pu. Dans un premier temps, nous avons cherché à faire préparer les repas à l'auberge l'Arbre à pain, mais le contexte réglementaire interdisait de mêler facilement repas de restaurant et repas de cantine.

Une nouvelle consultation pour le choix d'un fournisseur local nous a amené à choisir la cuisine de l'EPHAD de Champ Long, à Vesseaux. Ce choix s'est fait à partir d'un cahier des charges précis sur la qualité des denrées, la

composition des menus, et surtout la provenance des produits qui doit être prioritairement ardéchoise. La qualité des repas s'en est trouvée sensiblement améliorée avec une exclusion des plats cuisinés surgelés des viandes reconstituées, des produits panés, des sauces pré-cuisinées par exemple.

Outre la qualité des repas, souhaitant développer une économie de proximité, il était logique de mettre en avant les productions locales, transformées localement.

10 ans de la réouverture de l'école et du RPI

La réouverture de l'école a été un moment important dans la vie de la commune. Il nous a donc paru important de fêter les 10 ans de cet évènement et de la création du RPI en organisant une après-midi au cours de laquelle un mûrier a été planté symboliquement dans la cour de l'école. A cette occasion, une plongée dans les archives communales, dans les souvenirs et les photos, a permis de réaliser une belle exposition retraçant une centaine d'années de vie des équipements scolaires à Saint-Etienne. Cette journée s'est terminée par la projection du film « L'école en campagne », en présence du réalisateur et par un débat sur le rôle de la maternelle (avec la projection du film « A la maternelle on apprend »).

La gestion du personnel scolaire

Au cours de ce mandat, Claudine Dubois, assistante maternelle, a fait valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années passées avec les enfants. L'affluence lors de son départ témoigne de la sympathie que les parents éprouvent pour elle. Elle a été remplacée par Céline Girard, tandis que Perinne Mourguet a été embauchée pour s'occuper de la cantine et de la garderie.

Lors de ces recrutements, la commune a souhaité privilégier la candidature des personnes formées aux métiers de la petite enfance, qui ont ensuite suivi des formations complémentaires au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (gestion des cantines, prise en compte des enfants difficiles, *etc.*).

La réforme des rythmes scolaires

Ce mandat a aussi été marqué par la question des rythmes scolaires. En début de mandat il a fallu réorganiser l'école pour la faire fonctionner sur quatre jours seulement. Et maintenant, comme tout le monde le sait, le service doit être réorganisé pour refonctionner à 4,5 jours, mais sur des bases totalement différentes que les précédentes.

La réforme des rythmes scolaires est nécessaire, la semaine de quatre jours ayant montré ses limites. Pourtant, le retour à la semaine de 4,5 jours tel qu'il est envisagé n'est pas acceptable.

Sous couvert de réduction de la durée du temps passé en classe, les communes sont appelées à prendre en charge l'encadrement des enfants une partie de l'après-midi sur leur propre budget, ce qui représente une charge très lourde (autour de 20000 € pour le RPI de Boulogne, somme que les communes ne sont pas en mesure d'assumer).

Donc, au lieu de chercher de mauvaises solutions avec du personnel mal formé, mal payé, en nombre insuffisant, nous avons fait le choix de refuser d'appliquer cette réforme qui ne va pas dans le sens d'un bienfait pour les enfants tant qu'elle ne sera pas dotée de financements d'Etat suffisants.

En outre, elle ouvre la porte à des activités payantes dans le cadre scolaire, ce que nous ne pouvons accepter. Au-delà, elle déstructure la journée des enfants et l'organisation des enseignements.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, comme dans de très nombreuses autres communes de France, a demandé à plusieurs reprises par délibération que le décret de cette réforme soit réécrit en totalité.

Vie associative et festive

La vie associative est essentielle sur la commune. Elle permet à toutes les personnes qui le souhaitent de se retrouver à l'occasion de différentes manifestations et rencontres. Nous avons eu à cœur de soutenir le développement de la vie associative et festive sur la commune.
Ces dossiers sont suivis par la commission « Animation - Associations - Culture » composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Christophe Coulomb, Myriam Pommel, Sandrine Ollier et Annick Teston.

Matériel festif

Du nouveau mobilier festif a été acheté afin de renouveler les bancs et les plateaux d'extérieur par un ensemble de tables et de bancs plus légers à manipuler et plus pratiques car dotés de pieds pliables.
La vaisselle de la salle polyvalente, jusqu'alors en gestion associative, a été reprise par la mairie après accord des associations, et complétée de plusieurs éléments manquants.

Subventionnement et aide matérielle

Nous avons poursuivi la politique de subventionnement égalitaire des associations participant à la vie de la commune par l'organisation de manifestations et de festivités tout au long de l'année.
Ont été subventionnées : Les Genets d'Or, l'ACCA, l'Amicale Laïque, l'Art d'en Faire, Bog Indigo, la gym la Boulognette, la pétanque La Boulogne, Yod Kistin et l'association des Jeunes.

Par ailleurs, toutes facilités ont été faites pour que les associations puissent utiliser la salle polyvalente le plus librement possible : clefs entre les mains de chaque association, mise en place d'un système de réservation écrite permettant d'éviter les conflits d'agenda et les chevauchements de dates.

Local associations

En matière d'équipement, le local dédié aux associations a été aménagé, avec la mise en place de placards muraux neufs, en remplacement des anciens casiers métalliques vétustes et offrant une place réduite. Chaque association bénéficie d'un espace équitablement réparti et propre pour y stocker son matériel.
Un certain nombre de « tensions » entre associations ont ainsi été désamorcées.

Afin de faciliter la gestion du courrier des associations, une boite aux lettres pour chacune d'elles a été installée devant la salle polyvalente.

Promotion des activités associatives

La commune a continué à assurer la promotion des activités associatives subventionnées en réalisant les impressions de leurs tracts et affiches gratuitement, ce qui représente plus de 5000 photocopies sur une année en moyenne.

Le site internet de la commune a été doté d'une rubrique agenda et toutes les dates de manifestations communiquées à la mairie y sont intégrées. Elles sont aussi, quelques jours avant, envoyées par email aux habitants dont nous possédons les adresses électroniques.

Ces dates font aussi l'objet d'un affichage sur les panneaux à lettres mobiles situés aux entrées de la commune.

Diversifier l'offre associative

Nous avons été aux côtés des associations en place dans leur gestion et la réalisation de leurs projets. Fait rare, aucune d'elles n'a disparu durant ce mandat, sans doute en partie parce que nous les avons accompagnées lors d'éventuels passages difficiles (renouvellement d'équipes dirigeantes compliqué ou non assuré, difficultés dans l'organisation des manifestations par exemple).

Nous avons aussi accompagné l'installation à Saint-Etienne de nouvelles associations, comme l'association de cirque l'Art d'en faire, les danses

folk Yod Kistin, ou encore le chant jazz et gospel Bog Indigo.

Relance de la fête votive depuis 2011

L'implication d'une nouvelle génération dynamique et volontaire dans l'association des Jeunes de la Boulogne a ainsi permis de relancer la fête votive.

La commune a secondé les jeunes (autorisation des feux d'artifice et de la buvette par exemple) pour qu'ils réussissent la seule fête de la commune qui rassemble tous les habitants de toutes les générations et de tous les horizons.

Bravo à eux.

Vie culturelle et sociale

La commune a essayé, à la mesure de ses moyens de petite commune, de développer des activités culturelles, souvent en lien avec les associations locales. Mais ce manque de moyens peut être compensé par une recherche active de subventions et des idées nouvelles de partenariat.
Ces dossiers sont suivis par la commission « Animation - Associations - Culture » composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Christophe Coulomb, Myriam Pommel, Sandrine Ollier, Janine Walter et Annick Teston.

Matériel de projection et de sonorisation

La commune a équipé la salle polyvalente d'un matériel de sonorisation permettant de diffuser de la musique, et doté de deux micros dont un sans fil.

Ce matériel de sonorisation se complète d'un équipement de projection numérique qui permet de diffuser des films sur support de type DVD ou ordinateur, mais aussi de diffuser les principales chaînes de télévision gratuites.

Un équipement bien utile qui ouvre des perspectives dans plusieurs domaines : cinéma, conférences, retransmission d'événements sportifs par exemple.

Repas des aînés

Afin de rompre l'isolement de certains, chaque année, la commune organise un repas de fin d'année pour les aînés de plus de 65 ans, qui a lieu à l'auberge l'Arbre à pain.

Organisation du cinéma au village

Le code du cinéma offre aux communes la possibilité d'organiser des séances de cinéma à caractère non commercial en nombre limité dans l'année et en appliquant des règles strictes sur le choix des films et les modalités de projection. Cette possibilité a permis en 2012-2013 d'organiser une dizaine de séances de projections sous le titre de « Cinéma au village ». Au total, plus de 500 entrées ont été comptabilisées au fil des mois.

Des commémorations animées

Depuis 2001, la commune commémore l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, et entend répondre à son devoir de mémoire et de contribuer à la réflexion sur la paix. Depuis 2009, et afin de compléter la traditionnelle prise de parole au monument aux morts, la cérémonie est suivie soit d'une projection de documentaires, soit d'une conférence, ou encore de lectures de textes (Dans les tranchées l'Afrique, La guerre monumentale, Maudite soit la guerre, Les sentiers de la gloire, *etc.*). Alors que le plus souvent la participation de la population aux commémorations est en baisse, ce n'est globalement pas le cas à Saint-Etienne. Faut-il y voir la conséquence de ce programme particulier ?

Stèle de l'Escrinet

La stèle commémorant des combats de 1944 lors desquels le résistant René Dangel est tombé en barrant la retraite aux troupes du Reich a été restaurée en partenariat avec le Souvenir Français, section de Sentheim, commune alsacienne d'où il était originaire.

Des spectacles en partenariat

La commune a décidé de participer aux « Quartiers d'hiver » du festival de musique Labeaume en Musique et a déjà accueilli l'année dernière une formation de chant traditionnel italien.
De même, nous avons donné suite chaque année à l'organisation d'une balade contée dans le cadre du festival « parole en festival », proposée par Chloé Gabrielli.
Afin d'avoir accès à des spectacles dans des conditions financières très acceptables, voire gratuitement, le conseil a mis en place un système de conventionnement qui permet de mettre à disposition la salle polyvalente sous certaines conditions pour des groupes musicaux ou des troupes de théâtre qui souhaitent répéter, en contrepartie d'une représentation en fin de période de prêt de la salle. C'est dans ce cadre que plusieurs concerts de jazz ou pièces de théâtre ont été proposés (workshop de Jazz, spectacles « Enfin tranquille », « J'attendrai »).
De même la salle est mise à disposition gratuitement pour toute troupe de théâtre qui souhaite se produire « au chapeau » à Saint-Etienne.

Découverte géologique

La commune travaille à créer un sentier de découverte de la géologie mettant à profit la présence sur le secteur de quasiment tous les grands types de roches permettant de présenter l'histoire de la terre à partir d'exemples stéphanois.
Ce travail est confié à l'association Clapas. Les reconnaissances et études de terrain sont terminées. Une première esquisse du tracé qui empruntera le réseau de chemins de randonnée est en cours, de même que la recherche de financement pour la réalisation des outils

pédagogiques (livret, pages internet, balisage).
L'ensemble des connaissances acquises a déjà fait l'objet d'une promenade commentée et d'une conférence.

Organisation d'expositions et de conférences

Suite à la rénovation de la mairie, il a été décidé d'y organiser régulièrement des expositions de peinture. Ainsi des tableaux d'artistes sont mis en place pour une durée de 3 à 6 mois. Au travers de cette action, la commune cherche, d'une part, à rendre la mairie accueillante, et d'autre part, à faire découvrir des oeuvres d'art à des personnes qui ne fréquentent pas habituellement les galeries.
La commune a organisé à plusieurs reprises des conférences et rencontres, au gré des opportunités qui lui étaient proposées (grotte Chauvet, géologie locale, biodiversité de la châtaigneraie, migrations, etc.).

Bibliothèque municipale

Le soutien aux bénévoles qui s'occupent de l'ouverture de la bibliothèque a été pérennisé, ce dont témoigne le bon fonctionnement de l'équipe d'une dizaine de personnes. C'est grâce à elles que la bibliothèque peut exister.
Le partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt a été poursuivi ce qui nous a valu de conserver les tournées du bibliobus, alors que certaines communes voisines l'ont perdu car ne répondant pas aux critères définis par le Conseil Général.

L'équipement informatique de la bibliothèque a été renouvelé avec l'achat d'un ordinateur neuf doté d'une connexion internet et d'une imprimante. Un système qui permet de mieux gérer le fond de livres ou les réservations auprès de la BDP.

La commune a aussi fait le choix de mettre gracieusement à disposition la salle polyvalente pour l'organisation du Salon du Livre Ancien.

Inventaire du patrimoine

La communauté de communes, la Région et le Parc Naturel Régional se sont associés pour réaliser un inventaire général du patrimoine ancien sur la commune.
Plus de 500 fiches recensant les éléments de patrimoine ont été dressées sur la commune.
Ce travail intégralement financé par la Région et par l'Etat permet d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine bâti ancien de la commune et d'en connaître les richesses. C'est une étape préalable à toute entreprise de valorisation et c'est un atout pour sa préservation. A ce jour, ces fiches sont consultables en mairie. Elles sont en cours de conversion pour les rendre accessibles en ligne sur internet. Une première synthèse sur le patrimoine de la commune a été rédigée à l'issue du travail.

Rénovation du lavoir du Métra

Le lavoir dit du Métra, à Auriolles, est alimenté par l'eau de la source du même nom. SI l'eau est privée, le lavoir lui même appartient par contre à la commune.
Il a été entièrement rénové : margelles en béton remplacées par des margelles en grés, bassin étanchéifié, abords refaits. Le bassin du XIX^{è} siècle ne fuit ainsi plus et s'est vu consolidé dans les règles de l'art, la patine du temps estompant les restaurations qui n'apparaissent presque plus.

Vie économique

Le refus de voir Saint-Etienne se transformer en pur village dortoir, mais au contraire de maintenir un tissu social vivant et actif passe par le développement économique de proximité. Il prend en outre un sens encore plus fort dans le cadre de la conjoncture économique actuelle, s'agissant le plus souvent d'emplois non délocalisables et non concurrentiels à l'échelle mondialisée. Le développement local prend là tout son sens.

Ces dossiers sont suivis au sein du conseil par la commission « développement économie agriculture », composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Pascale Augstein, Sandrine Ollier, Janine Walter et Annick Teston.

L'espace de travail partagé « Le Préau »

La commune a aménagé un espace de travail qui est loué à l'association « Le Préau ». Cette association regroupe cinq acteurs économiques déjà installés sur la commune, certains depuis de nombreuses années. Mais ils avaient tous en commun de travailler à domicile dans de mauvaises conditions d'installation et dans l'isolement. Ils ont donc souhaité bénéficier de conditions de travail améliorées, tout en mutualisant une partie des charges liées à leur activité. C'est la notion d'espace de travail partagé, ou de « co-working » selon l'expression consacrée, qui se développe de plus en plus.
Novateur, ce projet a fait l'objet de subventions maximales de la part de l'Union Européenne, de la Région et du Département. Le loyer payé par l'association finance à lui seul la part résiduelle à charge de la commune, de sorte que le projet est

financièrement neutre pour la collectivité.
Pour eux, l'autre solution était de s'installer à Aubenas dans des locaux locatifs, mais ils auraient alors quitté la commune, ce que nous sommes parvenus à éviter.

La zone d'activités intercommunale de l'Escrinet

Le mandat qui s'achève a vu la création de la zone d'activités de l'Escrinet, réalisée par la communauté de communes. Il est en effet difficile, voir impossible, pour des artisans et des petites industries de trouver à l'heure actuelle des terrains permettant leur installation en milieu rural, pour des raisons de coût ou de conflits de voisinage potentiel. La solution passe par l'aménagement de zones d'activités économiques comme celle de l'Escrinet. Portée par la communauté de communes, son emplacement a été choisi en fonction de la possibilité d'y aménager les lots sans grignoter sur des terres agricoles, sans être proche du voisinage résidentiel, ni isolé par rapport à la route de l'Escrinet.
Entièrement financée par la Région, le Département, le Syndicat Départemental d'Energies et la Communauté de communes, elle n'a bénéficié d'aucune mise de fonds communaux.
L'objectif de ce projet est de permettre l'installation d'activités artisanales qui ne trouvent

pas de terrain disponible à un prix compatible avec l'équilibre économique d'une petite entreprise.
Sept lots constructibles entièrement viabilisés ont été aménagés, allant d'une surface de 700 à 4000 m². Ils sont proposés à la vente à 16 € ht le m².
A ce jour, une première entreprise y est installée, et des discussions sont engagées pour la vente de deux autres lots.

L’auberge multiservices l’Arbre à pain

Initiée et créée durant les deux mandats municipaux précédents, l’auberge multiservices l’Arbre à pain a aussi été au cœur des préoccupations de l’équipe sortante.

Durant ce mandat, il a fallu gérer le changement de gérants de l’auberge l’Arbre à pain, puis la reconduction du contrat qui leur a été signé pour une première période de trois ans, puis pour six ans.

En ce qui concerne l’activité elle-même, la commune a soutenu auprès du Pays de l’Ardèche Méridionale le classement de l’auberge en « Bistrot de Pays ». De même, la commune a appuyé l’inscription de l’auberge au titre des Castagnades du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche.

En terme d’équipements, les efforts entrepris précédemment ont été poursuivis, avec un rafraîchissement des peintures, la pose d’un poêle à bois, d’une machine à glaçons et d’un lave verre, ou encore de nouveaux frigos.

Du côté de l’agriculture

Territoire rural, la commune de Saint-Etienne est marquée par l’emprise de l’agriculture qui a façonné son territoire.

La commune et la communauté de communes ont commencé à travailler sur les questions d'installation agricole. Alors que le nombre d'exploitants cessant leur activité arrivés à l'âge de la retraite n'a jamais été aussi élevé, le nombre d'installations n'a jamais été aussi faible, même si l'agriculture est toujours une activité économiquement viable et humaine vivable, à condition de choisir un système d'exploitation adapté aux conditions et à la société actuelles. Les raisons d'une telle situation sont multiples, mais ressort surtout la difficulté pour un jeune à trouver du foncier de façons pérenne.

Pourtant, il y a des candidats de valeur. Face à ce constat, et avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, la commune a essayé durant ce mandat de mobiliser sous une forme ou une autre les terrains permettant une installation. Il en va du maintien de l’activité agricole qui permet l'entretien des espaces naturels, la production de denrées locales de qualité et l’installation de jeunes actifs.

A ce jour, les démarches sont encore en cours et le dossier avance lentement mais sûrement dans les pentes sous l'Escrinet.

Et du tourisme

La commune et la communauté de communes de la Roche de Gourdon ont travaillé sur la thématique de la randonnée. Le réseau des chemins intercommunaux a été étoffé par l’intégration de nouvelles boucles.
Un topoguide réactualisé a été réédité sous forme de cartoguide à l’échelle de l’ensemble de la communauté. Ce topoguide est en vente, ainsi qu’en téléchargement sur le site de la commune.
L’ensemble du réseau de randonnée a été rebalisé en jaune-blanc grâce aux efforts bénévoles de l’association La Boulognette et de Olivier Volle qui s’est chargé de ce travail pour le compte de la commune.

Toujours en matière de randonnée, une réflexion a été engagée sur la valorisation du tracé de l’ancienne voie ferrée de l’Escrinet mais n’a pas encore pu voir le jour.

Environnement et collecte des ordures ménagères

Les communes ne peuvent plus rester sourdes aux questions d'environnement, même si ces dernières sont souvent difficile à appréhender. Des actions locales, concrètes, peuvent changer le quotidien sur différents sujets, tout en limitant les pollutions ou les consommations de matières premières. Nous avons souhaité que les préoccupations réellement écologiques guident nos choix au fil des dossiers.

Au conseil, ces questions ont été du ressort de la commission « environnement », composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Pascale Augstein, Sandrine Ollier, Anick Teston et Janine Walter.

Des choix respectueux de l'environnement

Divers choix réalisés dans de nombreux domaines, sans qu'il s'agisse d'actions proprement « écologiques » ont eu pour conséquence de limiter l'impact des réalisations mises en oeuvre, et souvent d'en réduire le coût.

Il en va ainsi par exemple du broyage des chemins « en place » qui a remplacé des navettes de camions consommatrices de carburant et l'exploitation de carrières pour extraire des matériaux de remblai.

Il en va aussi par exemple des efforts accomplis dans les bâtiments communaux en matière d'isolation renforcée (mairie et logements locatifs) ou de réduction de la consommation des éclairages.

En matière administrative, le secrétariat ne travaille qu'avec du papier et des cartonnages recyclés, tandis que les impressions réalisées en imprimerie sont labellisées « Imprim'vert ».

L'opposition aux gaz de schiste

La question des recherches et de l'éventuelle exploitation des gaz de schiste est apparue brutalement en décembre 2010, après que le Ministre ait signé des permis d'exploration accordés en ce qui nous concerne à la société américaine Schuepbach et à Total.

Rapidement, la société civile s'est mobilisée pour faire obstacle à ces recherches conduites par la méthode de fracturation hydraulique, particulièrement polluante et ravageuse pour l'environnement et la santé publique.

Les communes concernées, dont Saint-Etienne, se sont aussi mobilisées pour accompagner dans le domaine juridique et judiciaire le mouvement citoyen.

La commune de Saint-Etienne, comme de nombreuses autres, a délibéré pour refuser ces recherches, et le Maire a pris un arrêté interdisant la fracturation hydraulique sur le territoire de la commune. Cet arrêté a été attaqué au tribunal administratif par le pétrolier, mais la commune a gagné, le juge considérant qu'il est bien de la compétence d'un maire de protéger la santé de ses administrés et leur environnement.

Les élus d'une centaine de communes du sud Ardèche ont constitué un collectif de communes opposées au gaz de schiste, dont Saint-Etienne est membre et gère la trésorerie.
A ce jour, ce collectif continue d'assurer une vigilance sur l'évolution du dossier.

La réduction de la consommation de pesticides

Alors que l'usage des pesticides pour les collectivités sera interdit à partir de 2020, les efforts faits pour réduire l'utilisation de désherbant portent leurs fruits. Avec une utilisation réduite au minimum et raisonnée, en quelques années, les quantités de produits consommés ont été réduites de trois à quatre fois, permettant d'aller prochainement vers l'arrêt complet qui sera obligatoire en 2015. Il en va de la santé publique, et de celle de l'agent technique communal.

Bennes à encombrants

La mise en place deux fois par an de bennes à encombrants a été initiée lors du mandat précédent. Elle a été reprise par la communauté de communes de la Roche de Gourdon lors de sa création. Les discussions engagées dans le cadre de l'intégration de la commune à la communauté de communes d'Aubenas-Vals laissent penser que ce système pourra perdurer, après une période d'essai, si elle est concluante d'un point de vue financier et technique.

Aménagement des emplacements des conteneurs

L'aménagement des emplacements de conteneurs à ordures ménagères, initié lors du mandat précédent a été quasiment terminé, de sorte que tous les points de collecte sont aujourd'hui dotés de caches conteneurs qui les dissimulent partiellement, et les retiennent afin qu'ils ne roulent pas avec le vent.

Un éclairage public économe

Durant ce mandat, l'accent a été mis sur les économies d'énergie, en matière d'isolation des bâtiments, mais aussi de réduction de la consommation de l'éclairage public.

Le renouvellement des lampes, la mise en place de commandes électroniques plus précises, voir l'extinction nocturne, permet une économie d'énergie significative. La prévision d'économie suite aux travaux en cours est de 70 %. Ce n'est pas neutre sur une facture de 2500 € par an en moyenne, et ce n'est pas neutre non plus en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette opération de renouvellement des systèmes d'éclairage public est conduite dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME et le Syndicat départemental d'Energies qui la financent à 80 %.

Organisation de la collecte des huiles usagées

La commune a signé un partenariat avec l'association Huilétic afin de mettre en place sur la commune des conteneurs à huiles alimentaires usagées, qui ont été disposés aux mêmes endroits que les conteneurs verre papier et piles. Ils permettent aux habitants de déposer leurs huiles et graisses de cuisine qui sont ensuite recyclées en huiles filantes pour chaînes de tronçonneuses.
Cette collecte, longue à démarrer, permet maintenant de regrouper des volumes d'huile non négligeables.

Stop pub

La distribution gratuite d'autocollants « Stop pub » par la mairie s'est poursuivie auprès de toute personne qui est venue en faire la demande en mairie. Sur la durée du mandat, près d'une centaine ont été distribués. Rappelons que ces autocollants apposés sur la boite aux lettres indiquent aux facteurs et aux distributeurs privés que l'habitant ne souhaite pas recevoir de publicité qui encombre sa boite et ses poubelles.

Cadre de vie et services aux habitants

Le conseil municipal a été très attaché dans ses différentes positions à défendre la présence des services publics sur le territoire rural, élément incontournable de l'égalité républicaine. Il s'agit du maintien des services de proximité de l'Etat ou des grands organismes publics, mais aussi d'actions directes de la commune pour créer et développer des services locaux qui jusqu'à présent faisaient défaut.

Ces dossiers sont suivis au sein du conseil par la commission « développement économie agriculture », composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Pascale Augstein, Sandrine Ollier, Janine Walter et Annick Teston.

Transports en commun

En matière de transports en commun, l'action de la commune est difficile dans la mesure où cette thématique relève du Département et de la Région uniquement.

Néanmoins, nous pouvons agir dans l'organisation du transport scolaire, et le Conseil Général nous a désigné comme organisateur de proximité des lignes vers Saint-Michel et Aubenas, ce qui nous permet d'avoir un regard sur le fonctionnement du service. A ce titre, nous avons souhaité que les différents arrêts soient équipés d'abribus. C'est maintenant chose faite.

En ce qui concerne les transports publics de voyageurs, la commune de Saint-Etienne est membre du « comité de ligne » sud Ardèche mis en place par la Région pour l'organisation des TER qui relient Valence à Aubenas. Au fil des années, grâce à la volonté régionale et au travail de toutes les communes concernées, le nombre de cars desservant la ligne a été augmenté, avec 14 circulations par jour dans chaque sens.

Dans le même temps, nous avons fait financer par la Région et le Département l'aménagement

et la mise en sécurité de l'arrêt TER du Col d'Auriolles, son déplacement pour un emplacement plus sécurisé, la création de deux créneaux de stationnement, l'installation d'abribus, d'éclairage solaire autonome et de bancs.

Les premiers contacts noués pour faire venir les Tout'enbus d'Aubenas-Vals jusqu'ici se sont avérés infructueux pour l'heure.

Un travail sur la desserte postale

Alors que La Poste a souhaité à plusieurs reprises réduire la desserte de la commune en regroupant les boites aux lettres, la mairie s'est mobilisée pour conserver une desserte de tous les habitants au plus près de chez eux.
Il a même été nécessaire de se mobiliser pour imposer à La Poste de revenir à une distribution en porte à porte dans certains cas, où des personnes âgées ne pouvaient se rendre à leur boîte regroupée.
C'est toujours une mobilisation longue et tenace auprès des services de La Poste, du Préfet ou des Parlementaires pour tout simplement faire respecter le droit national ou européen, mais elle finit par payer.

D'autres positions relevant de la défense des services publics ont été prises en ce qui concerne par exemple le financement de l'électrification

rurale, ou encore en ce qui concerne la réouverture de la ligne de chemin de fer de la rive droite du Rhône, ou le maintien de celle d'Alès à Clermont, qui toutes deux ont des retombées sur l'ensemble du sud Ardèche.

Un défibrillateur cardiaque en libre accès

La commune a décidé de se doter d'un défibrillateur cardiaque mis à disposition sur la place du village, non loin des lieux accueillant couramment du public (mairie, église, école, salle polyvalente, auberge). Indispensable pour une réaction rapide en cas d'accident cardiaque, sa mise en oeuvre rapide permet d'améliorer sensiblement les chances de survie d'une victime.

Suite à cette acquisition, la commune a aussi organisé une séance d'information sur les gestes de premiers secours et sur l'utilisation du défibrillateur.

Un échec : le portage de médicaments à domicile

Le conseil municipal a travaillé à un projet de portage de médicaments à domicile, principalement destiné aux personnes âgées dans le cadre de renouvellement de traitement, mais aussi accessible pour un traitement ponctuel. Les contacts avaient été pris avec les infirmières chargées du transport des médicaments, et une pharmacie acceptant d'intégrer le système. Néanmoins, nous avons dû pour l'heure renoncer car la réglementation ne permet pas à une commune de décider du choix du pharmacien pour le compte du patient, et il ne nous était pas possible dans ce cadre de maintenir le libre choix de l'officine. Le patient n'aurait pu acheter ses médicaments que dans la pharmacie partenaire du projet. C'est regrettable, mais il ne nous a donc pas été possible de concrétiser ce travail.
Le questionnaire que nous avons fait circuler auprès des personnes âgées laissait pourtant présager un bon accueil à ce système.

L'accueil de la petite enfance et de l'enfance

La commune et la communauté de communes ont travaillé pour ouvrir la crèche intercommunale implantée à Saint-Michel. Un centre de loisirs fonctionnant pendant les périodes de vacances lui a été annexé dans un second temps. Ces deux équipements connaissent des taux de remplissage élevés. Cela prouve leur utilité, et qu'ils répondent aux besoins des familles du secteur.
Ce service apprécié des jeunes habitants est une nouveauté sur le secteur, les collectivités n'étant auparavant jamais intervenues dans ce domaine.
Son financement est assuré par les partenaires locaux du projet dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et la MSA.

A noter aussi que les communes et la communauté de communes ont travaillé pour créer cet équipement et le financer dans le cadre

d'une structure coopérative qui était la première créée en Ardèche au moment de son lancement : une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

La piscine couverte du bassin d'Aubenas

La commune de Saint-Etienne est partie prenante, au travers de la communauté de communes de la Roche de Gourdon d'abord, et maintenant de celle d'Aubenas-Vals, de la piscine couverte du bassin d'Aubenas. Le Maire de Saint-Etienne est membre du comité syndical de la piscine.
Après une longue gestation, les communes sont enfin parvenues à se mettre d'accord dans un cadre respectueux des besoins de tous pour que ce projet avance. C'est l'exemple d'une coopération intercommunale réussie, même si elle a été enfantée dans la douleur.

Les travaux sont commencés et la volonté conjointe de toutes les communes du bassin d'Aubenas aura enfin permis que cette réalisation soit lancée durant le mandat qui se termine.

Les travaux doivent se terminer début 2015.
Le choix a aussi été fait d'accueillir les scolaires de toutes les communes participant au projet, en mutualisant le coût des transports en car, de sorte que le déplacement sera facturé au même prix pour un albenassien ou un stéphanois.

Le local des jeunes

La commune a mis à disposition des jeunes de Saint-Etienne un local en libre gestion. Durant ce mandat, deux « générations » d'adolescents s'y sont succédées.
A chaque génération, deux référents de la commune ont été désignés, et tous les jeunes concernés ont été reçus par les conseillers délégués, Myriam Pommel et Christophe Coulomb.
L'aménagement du local a été amélioré avec la peinture complète des lieux et la pose d'un sol souple.

Urbanisme et habitat

Les questions d'urbanisme sont parmi les compétences des communes les plus complexes à appréhender, mêlant une réglementation abondante et peu claire, avec des préoccupations légitimes à vouloir construire, mais aussi la nécessité de préserver un cadre de vie commun à tous. C'est d'autant plus complexe qu'il s'agit d'une compétence partagée avec l'Etat (DDT, ex DDE). Dans ce contexte, les orientations de la commune ne sont que consultatives, toute décision finale revenant au Préfet. Le document d'urbanisme ayant été achevé au mandat précédent, l'essentiel du travail du mandat a été d'instruire les demandes déposées (permis de construire, déclarations préalables).

Parallèlement, les questions de logement sont aussi devenues importantes, avec la demande croissante en logements locatifs conventionnés à des coût abordables, alors que le parc privé est souvent vétuste, mal isolé, et surtout insuffisant.

Au sein du conseil, ces questions ont été traitées par la commission « urbanisme » composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Annick teston, et Christophe Coulomb.

L'instruction des demandes d'urbanisme

Commune de moins de 10 000 habitants, c'est l'Etat qui reste maître des choix faits dans le cadre de l'instruction des permis de construire, et qui décide de la réponse donnée à chaque demande, acceptation au refus.
Dans ce cadre, le Maire signe la réponse au nom du Préfet, et pas au nom de la Commune ou en son nom. Il peut donc être amené à signer un refus alors que la commune est favorable à une demande, ou l'inverse. Ces deux cas de figure ne sont pas rares.

Néanmoins, même si l'avis de la commune n'est que consultatif, et n'est pas forcément suivi par la DDT et le Préfet, toutes les demandes déposées sont rigoureusement instruites en application du

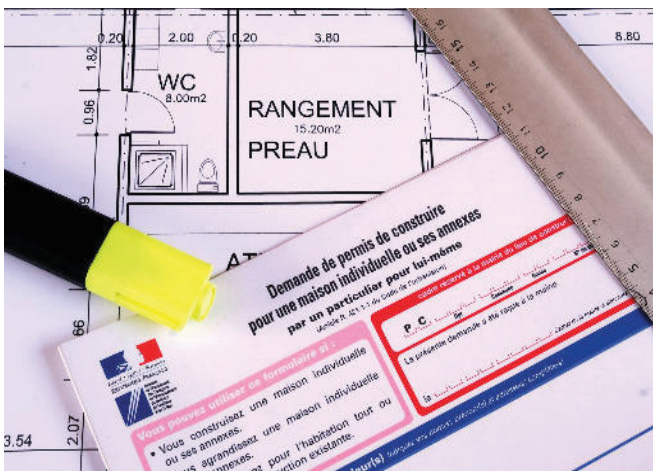

Code de l'Urbanisme.

Elles font toutes l'objet d'un débat en commission urbanisme pour qu'un avis collégial soit rendu en application du droit.

Durant le mandat, 39 permis de construire (constructions neuves, grosses réhabilitations, changement d'affectation) ont été instruits, pour trois refus définitifs (demandes hors zones constructibles principalement) et quatre refus transformés en acceptation après modification du projet.

Il n'en demeure pas moins que les procédures d'urbanisme se complexifient au niveau de l'Etat et que la commune joue le plus souvent un rôle d'intermédiaire local et de conseil pour essayer de faire aboutir chaque projet au mieux... si le demandeur accepte de s'inscrire dans ce qui est permis par la réglementation.

La rédaction d'un cahier de recommandations architecturales

La commune est soucieuse de garantir autant que faire se peut la qualité architecturale des nouvelles constructions comme des rénovations.
Pourtant, la réglementation dans laquelle s'inscrit l'examen des permis de construire ne permet pas d'être assez précis pour émettre un avis juridiquement fondé sur l'aspect architectural de certaines demandes.
Pour éviter cette situation et afin de définir le cadre de ce qui est souhaité ou pas, la commune a réalisé un cahier de prescriptions architecturales.
Ce travail a été confié au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Ardèche, structure publique de conseil en architecture qui existe dans chaque département.
Sur huit pages, le règlement détaille successivement de manière claire et pédagogique : l'implantation de la construction sur la parcelle, l'adaptation de la construction à la pente, les soutènements, les volumes des bâtiments, les toitures, les éléments architecturaux, les ouvertures, les clôtures, et les enduits.
En matière d'enduit, il reprend les prescriptions du nuancier communal réalisé en début de mandat.

Les rendez-vous architecturaux avec le CAUE

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Ardèche (CAUE) est un organisme public dépendant du Département. Il a pour mission d'apporter des conseils aux particuliers et aux collectivités en matière d'urbanisme et d'architecture.

Afin que tous les habitants qui le souhaitent puissent bénéficier du conseil gratuit d'un architecte du CAUE pour tout projet de construction ou d'aménagement, la commune a signé une convention de partenariat avec cet organisme.

Il suffit donc de convenir d'un rendez-vous pour évoquer son projet avec un architecte conseil très professionnel.

Depuis la signature de la convention, une dizaine de projets ont ainsi été présentés au CAUE pour recueillir des conseils souvent judicieux.

CAUE de l'Ardèche

Participation au PLH d'Aubenas-Vals

La commune a participé à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat du Pays d'Aubenas-Vals, pour lequel elle était représentée par Janine Walter.
Ce document d'orientation fixe des objectifs en matière de croissance de la population sur le bassin d'Aubenas, ainsi que des perspectives de création de logements. Il était donc important d'être présent afin de s'assurer que les orientations communales étaient bien prises en compte.
Il fallait s'assurer que les projets de logements situés à Saint-Etienne et portés par la commune étaient bien repris au niveau du programme local de l'habitat. C'est l'une des conditions incontournables pour ensuite obtenir des financements pour les réaliser.

La rénovation des logements communaux

Ce mandat a vu la rénovation complète des deux logements locatifs situés au dessus de la mairie. Très vétustes, sans isolation ni confort, ils ne pouvaient plus être loués en l'état. L'opération a d'abord consisté à modifier leurs accès pour les rendre indépendants de l'école, puis à ouvrir de nouvelles fenêtres et portes pour les rendre plus lumineux et les orienter au sud. Ensuite l'ensemble de la distribution des pièces a été modifié, tandis qu'ils étaient isolés de manière renforcée pour que les charges de chauffage des locataires restent raisonnables, tout en bénéficiant d'un bon confort.
Ces deux logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat au titre du logement social ce qui permet aux locataires de bénéficier de l'allocation logement.
Ces travaux d'un coût élevé ont fait l'objet de subventions de la Région, du Département, et marginalement de l'Etat, les loyers couvrant amplement l'emprunt réalisé.

Dans le même temps, une rénovation de moindre ampleur a été engagée sur le logement de l'étage de la cure, qui était sensiblement moins vétuste, mais défraîchi.
A l'issue de ce mandat, trois des quatre logements communaux ont été refaits à neuf, le quatrième étant moins vétuste.

Le projet de logements locatifs dans les ruines d'Auzon

Nous n'avons pu faire aboutir à ce jour le second projet d'appartements locatifs que nous souhaitions réaliser, à savoir celui des ruines d'Auzon. La procédure d'expropriation, complexe, puis le paiement des 7 000 € d'achat aux propriétaires a du faire l'objet d'une consignation, ces derniers refusant le virement. C'est une procédure longue et complexe.
Les ruines appartiennent maintenant à la commune, et le projet de l'architecte est achevé depuis peu. Le travail de ce mandat permettra de lancer les travaux pour créer deux logements de plus dès les premiers mois du prochain mandat.

L'idée de logements adaptés handicapés

La commune a souhaité pouvoir réaliser en partenariat avec l'office public des HLM Vivarais Habitat un groupe de logements adaptés pour les personnes handicapées, afin de disposer sur la commune d'une offre susceptible de permettre à des personnes en situation de vieillissement, mais encore de dépendance lourde, de rester sur la commune. A l'heure actuelle, elles sont souvent obligées de quitter leur logement car ils ne sont pas adaptés (escalier, chauffage au bois, sanitaires non fonctionnels).
Un appel public à vente de terrains a été lancé. Le terrain recherché devait être proche du village, ou accessible à pied par un cheminement plat et court. Aucune offre de terrains n'a correspondu aux critères recherchés par Vivarais Habitat et le projet a été reporté pour l'instant alors que son financement était acté par Vivarais Habitat.

Information et démocratie

Durant ce mandat, des méthodes de travail collégiales ont été mises en oeuvre au niveau du conseil municipal, pour partager le travail et les décisions au sein de l'ensemble de l'équipe municipale.

La politique de transparence sur les actes de la commune a été poursuivie au travers des moyens que nous avons mis en oeuvre pour assurer la publicité des délibérations et décisions, ou encore des marchés publics.

C'est une nécessité démocratique que tous les citoyens puissent avoir une bonne connaissance de ce qui se décide, et assurer un contrôle sur les choix effectués. Cela impose de l'ouverture et un accès large à l'information.

Travailler en commissions et décider en conseil municipal

Comme durant le mandat précédent, une dizaine de commissions et de groupes de travail ont été créés au sein du conseil afin de réfléchir en commun sur les différents domaines de la gestion municipale. Tous les dossiers importants ont d'abord été travaillés en commission, partant du principe qu'on réfléchit mieux à plusieurs et que l'on est plus représentatif de l'ensemble de la population que seul. Selon les années, une trentaine de réunions de commissions ont eu lieu pour aborder tous les dossiers.

Cependant, la décision relève du conseil municipal où toutes les décisions d'orientation et les décisions importantes ont été discutées et délibérées. Si la loi prévoit de tenir un seul conseil par trimestre, nous avons décidé d'en faire deux ou trois selon l'ordre du jour, ce qui permet un fonctionnement plus démocratique. Ainsi, le conseil a débattu et délibéré en moyenne sur 60 à 70 délibérations par an.

Pour les membres du conseil, une feuille d'information interne a été créée. Diffusée aux membres du conseil selon un rythme variable (une par quinzaine à une par mois), elle reprend toutes les informations nécessaires à une bonne implication des conseillers dans la gestion de la commune, qu'il s'agisse de l'avancée des dossiers ou des comptes rendus de réunions diverses et de rendez-vous.

Cela permet à tous les conseillers de se tenir informés de l'ensemble des dossiers et de décider en connaissance de cause.

L'évolution de l'intercommunalité

En 2003, la commune, avec Ajoux, Gourdon et Saint-Michel-de-Boulogne, a décidé de créer la communauté de communes de la Roche de Gourdon. Les différentes actions de cette collectivité ont porté sur la randonnée, l'équipement de défense de la forêt contre l'incendie, l'accueil de la petite enfance (ouverture de la crèche), ou l'accueil d'entreprises (création de la ZAEC de l'Escrinet). Le tout avec une fiscalité très réduite, la plus faible du département en matière intercommunale. Le tout aussi dans un esprit de représentation équitable des communes concernées.

Le Préfet a décidé, malgré l'avis d'une majorité du conseil municipal, et malgré l'avis de la population concernée exprimée au suffrage universel, de nous rattacher à la communauté de communes d'Aubenas-Vals, ce qui est effectif depuis le 1er janvier 2014. L'année 2013 a donc été largement consacrée à préparer notre intégration à cette collectivité dans tous ces domaines d'action.

Publication de tous les comptes rendus de conseils municipaux

L'affichage des extraits des délibérations du conseil municipal à la porte de la mairie est une obligation, mais nous sommes allés au-delà de ce strict minimum légal en affichant régulièrement ces informations sur les 14 panneaux implantés dans les principaux hameaux.

Tous ces comptes rendus sont aussi publiés sur le site internet de la commune et dans la presse locale.

Outre les comptes rendus, tous les avis d'appel à concurrence sont aussi affichés et diffusés sur le site internet.

La création du site internet

La commune a décidé de créer un site internet qui lui permet de communiquer. Il se présente sous forme de trois volets : un volet de présentation de la commune et ses services aux habitants, un volet d'actualité municipale et associative, et enfin un agenda.

Toutes les décisions prises par le conseil municipal y sont publiées : délibérations complètes et éléments financiers des budgets principalement.

Les marchés publics y sont aussi systématiquement publiés en ligne afin de permettre à toute entreprise qui le souhaite de faire valoir une offre.

Sa fréquentation dépasse les 20 000 consultations depuis sa création, avec un rythme mensuel moyen de plus de 1200 à 1300 connexions, mais connaissant des « pointes » en fonction des sujets d'actualité mis en ligne.

Le nombre de connexions constaté confirme l'intérêt pour le site et le besoin d'information auquel il répond.

Il se double d'une lettre d'information envoyée environ deux fois par mois par courriel aux personnes qui en font la demande, ce qui permet de rester au courant des mises à jour du site et des dernières informations.

Il complète les informations diffusées sur les 14 panneaux d'affichage communaux et celles qui sont envoyées par courriel ou publiées dans la presse.

La publication de Boulogne Info poursuivie

Malgré le support informatique qui est apparu durant le mandat, la publication de Boulogne Info a été poursuivie. Cinq numéros ont été publiés durant ce mandat. Le numéro de l'hiver 2013-2014 a été repoussé au printemps en raison du devoir de réserve qui s'impose de par la loi avant toute consultation électorale.

D'année en année, le volume du bulletin municipal a augmenté , atteignant parfois 24 pages.

C'est un travail lourd, mais il permet de présenter un bilan des actions municipales de l'année, tout en revenant sur la vie associative stéphanoise.

Pour les nouveaux arrivants

Un livret d'accueil des nouveaux arrivants a été édité, avec le souhait qu'il leur permette de s'intégrer plus facilement à la vie de la commune en en découvrant tous les aspects au plus vite.
Il présente donc la commune, les associations, les services et apporte des conseils de bonne installation pour mieux connaître le village : fonctionnement de l'école, de la bibliothèque, du service de l'eau, des ordures ménagères, festivités, *etc*.
Il a été envoyé à tous les nouveaux arrivants qui se sont signalés à la mairie.

Les rencontres et consultations publiques

Sur deux sujets importants le conseil a ressenti le besoin de connaître l'avis de la population concernée. En matière d'intercommunalité, nous avons souhaité consulter les électeurs au travers d'un référendum local ainsi que prévu par le Code des Collectivités Territoriales. En matière scolaire, la consultation a été effectuée à l'échelle des parents des élèves au sujet de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Une rencontre à la fois conviviale et de bilan a été organisée chaque mois de janvier à l'occasion de la nouvelle année. Elle a permis de présenter les principales actions engagées sur l'année écoulée et le programme de l'année à venir.

Par ailleurs, la porte de la mairie a été ouverte tous les samedis ou presque lors des permanences du maire ou des adjoints. En six années de mandat, ce sont entre 200 et 220 permanences qui ont été tenues le samedi, sans compter les rendez-vous et les rencontres les autres jours de la semaine.

Une commune « facilitatrice » pour tous

La commune doit aussi jouer un rôle de « facilitatrice » pour les démarches des citoyens. Certains peuvent se trouver confrontés à des soucis divers, administratifs, techniques, voir humains. Même s'il n'est pas dans le rôle institutionnel de la municipalité de les aider sur ce qui ne relève pas de la commune, nous avons essayer de garder la porte ouverte à tous pour, dans la mesure du possible, apporter un appui lorsque cela était demandé : écriture d'un courrier administratif, lecture conjointe d'un jugement, conseil sur une démarche, *etc*. ont parfois été au rendez-vous.

Gestion et fiscalité

« L'argent est le nerf de la guerre ». Jamais ce vieil adage n'aura été aussi vrai que pour une collectivité, surtout en période de restrictions financières. Mais ce n'est pas pour autant que les ressources sont taries, et elles sont simplement plus difficiles à mettre en oeuvre. En combinant économies sévères et recherches de subventions, la situation financière de la commune se maintient.

Ces questions ont été gérées au sein du conseil par la commission « administration - finances » composée de Franck Brechon, Jean-Louis Jouve, Jérôme Le Bellego, Pascale Augstein, Myriam Pommel et Annick Teston.

Du côté de la fiscalité

La fiscalité locale à Saint-Etienne-de-Boulogne reste dans la moyenne des communes voisines en ce qui concerne la taxe d'habitation, et elle est l'une des plus basses en ce qui concerne la taxe foncière. Le conseil n'a en effet pas décidé d'augmentation des taux d'imposition depuis 2009.

Rapportée aux impôts communaux payés par chaque habitant chaque année, elle est même plus basse que la moyenne. En 2013, chaque habitant de Saint-Etienne a payé en moyenne 174 € d'impôts à la commune.

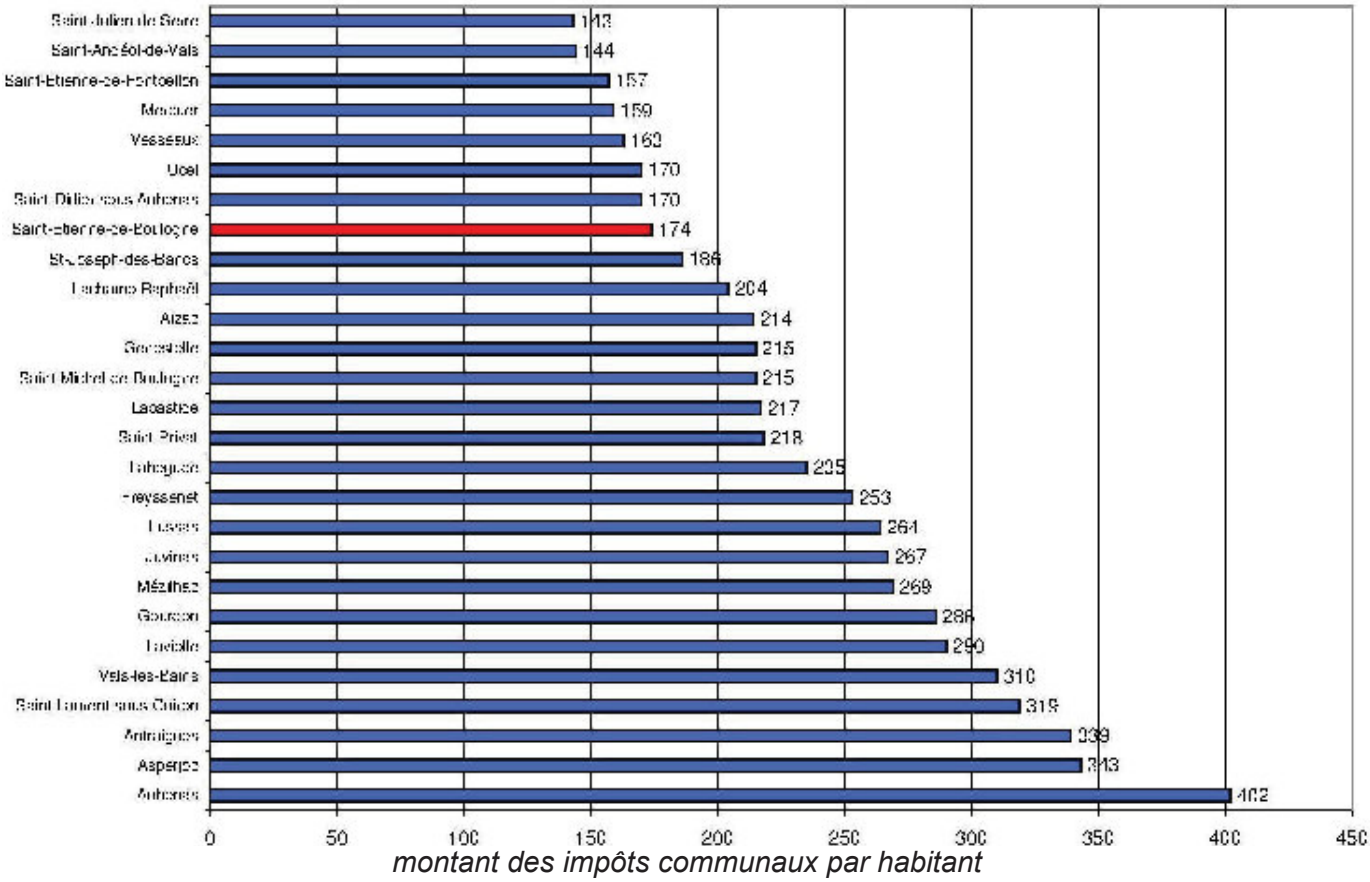

montant des impôts communaux par habitant
à Saint-Etienne et dans les autres communes voisines ou de la communauté de communes.

La gestion du personnel

Toutes les décisions prises et les orientations approuvées en conseil municipal resteraient lettres mortes si le personnel de la commune n'était pas là pour les mettre en oeuvre et leur donner vie, qu'il s'agisse de tâches administratives, techniques ou périscolaires. L'ensemble de l'équipe municipale les remercie vivement pour leur dévouement.

Durant le mandat, plusieurs mouvements ont eu lieu au niveau du personnel scolaire : Claudine Dubois a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a donc été remplacée par Céline Girard qui occupait auparavant le poste de la garderie et de la cantine sur lequel elle a été remplacée par Perrine Mourguet. L'augmentation du nombre d'enfants à la cantine et à l'école en général a justifié une augmentation de leur temps de travail de 15 % décidée lors du changement de poste.

De même, la charge de travail du secrétariat, avec des procédures administratives plus complexes a justifié l'augmentation du temps de travail de Sarah Pilato de 27 à 30 heures, tandis que celui de Robert Weber passait de 18 h à 22 h hebdomadaires.

En terme de rémunération, le salaire des fonctionnaires est bloqué par le gouvernement depuis 2009, et le salaire net à payer a même baissé à deux reprises depuis lors sous l'effet d'une augmentation des charges sociales. Pour compenser cette baisse, le conseil municipal a décidé de faire bénéficier les agents de chèques déjeuner, et de prendre en charge pour partie une complémentaire santé.

Des recherches d'économies

La première marge de manœuvre, même si ce n'est pas la plus importante loin s'en faut, réside dans la recherche systématique d'économies. Cela se traduit au quotidien dans le suivi des dépenses de fonctionnement courant qui n'ont augmenté que de 2,9 % par an en moyenne depuis, soit environ l'inflation courante.

Des sources d'économies ont ainsi été trouvées sur différents postes.
C'est le cas des assurances, renégociées à la baisse lors de la dernière consultation lancée avant de signer un nouveau contrat.
Il en est de même des dépenses téléphoniques et internet, qui sont passées d'une moyenne de 1600 à 1700 € par an (mairie/école) à un forfait fixe illimité de 650 € par an.

De même, le recours à l'envoi électronique du courrier a permis de diminuer les frais postaux malgré l'augmentation des tarifs et du nombre de courriers.

Dans un autre domaine, une optimisation systématique du travail fait en interne par le personnel ou les élus communaux a permis de limiter autant que faire se peut le recours à des services professionnels, notamment en matière d'entretien courant sur les bâtiments. Le choix qui a été fait en 2009 d'augmenter le temps de travail du cantonnier de 8 heures par semaine est au final une source d'économie de par le travail qu'il peut effectuer et qui dispense du recours à des services extérieurs coûteux.

Et des recherches de subventions systématiques

Aucun projet n'a été engagé par la commune, quels que soit son ampleur et son coût, tant que la certitude d'avoir obtenu toutes les subventions possibles n'était pas acquise. Si les subventions de l'Etat ont presque disparu, et celles du Département se sont fortement réduites, d'autres possibilités de financement se sont ouvertes, dont nous avons réussi à bénéficier à plusieurs reprises : parc naturel régional, crédits européens leader, contrat de pays de l'Ardèche Méridionale, *etc*.
Cela implique aussi une attention particulière portée aux « appels à projets » lancés par divers organismes comme l'Agence de l'Eau, ou l'ADEME, ou encore la Région.
Au final, sauf pour les travaux de voirie qui en sont maintenant exclus, le taux de subvention sur les projets communaux varie le plus souvent de 60 à 80 % (plafond légal).
Cette recherche de subventions se traduit par un travail intercommunal important et une présence dans les structures concernées susceptibles d'apporter des fonds pour se tenir au courant des possibilités et des démarches à effectuer pour y parvenir.

Une capacité d'investissement améliorée

La capacité d'investissement de la commune est constituée des économies de fonctionnement réalisées chaque année. En terme budgétaire, cela s'appelle l'excédent de fonctionnement. Son montant détermine le montant des travaux d'investissement qui pourront être réalisés. Au 31

décembre 2007, l'excédent de fonctionnement était de 72 000 €. Au 31 décembre 2013, il est de 86 000 €. Exprimée par habitant, la capacité d'investissement était de 128 € en 2007. Elle est maintenant de 229 € par habitant.

Une dette maîtrisée

Les projets communaux ont été financés sans recours à l'emprunt à l'exception de la rénovation des appartements de la mairie, et dans ce cas, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (capital plus intérêts), de sorte que la charge de la dette effective ne s'est pas accrue.

Elle est de 463 € par habitant à ce jour, soit l'une des plus faibles du secteur. Ce faible recours à l'emprunt est le fruit des recherches systématiques de subventions évoquées précédemment, et du bon niveau d'excédent de fonctionnement.

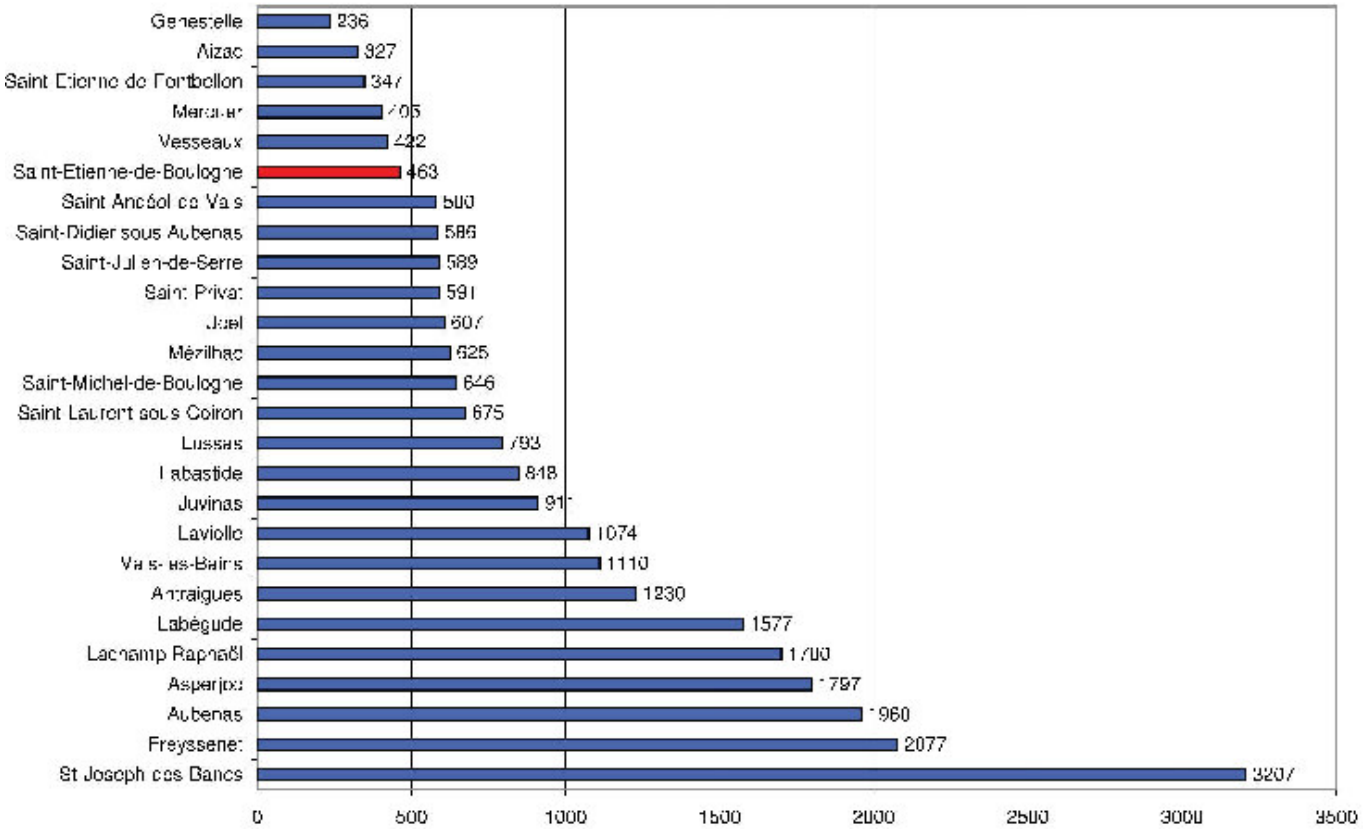

Montant de la dette par habitant

à Saint-Etienne et dans les autres communes voisines ou de la communauté de communes.

En matière de marchés publics

Le conseil municipal a suivi la voie ouverte au mandat précédent en matière de marchés publics, en se conformant strictement à des règles simples d'application du Code des Marchés Publics. La commission d'appels d'offres et des marchés publics adaptés est composée de Franck Brechon, Christophe Coulomb, Jean-Louis Jouve, Pascale Augstein et Dominique Vallier.

Le Conseil Municipal a précisé les modalités de publicité prévues afin de garantir une bonne mise en concurrence et l'accès à la commande publique communale. Ainsi, tous les marchés dont le montant est estimé à plus de 1 000 € ht sont publiés sur le site internet de la commune et affichés en mairie, avec des critères de sélection des offres, annoncés à l'avance. Le conseil se prononce par délibération sur tous les achats de plus de 3 000 € ht

.